

Développement des capacités physiques et psychomotrices

Entre 6 et 11 ans, les enfants sont à un âge idéal pour développer leurs capacités motrices et prendre confiance en eux à travers le mouvement.

Les EMS leur permettent de découvrir une grande variété d'activités sportives adaptées à leur âge, tout en s'amusant. Sports collectifs, jeux de raquette, activités gymniques, jeux d'opposition ou de pleine nature contribuent à développer leur coordination, leur équilibre, leur autonomie et le plaisir de pratiquer ensemble.

L'esprit sportif

L'esprit sportif se construit à travers de nombreuses situations: connaître et respecter les règles du jeu, jouer en équipe, apprendre à gagner comme à perdre, respecter ses coéquipiers et adversaires, ou encore analyser des situations pour mieux s'y adapter forgent le comportement sportif de l'enfant.

Les EMS proposent le sport à la portée du plus grand nombre afin qu'ils puissent évoluer vers une activité spécifique (clubs) et/ou garder une activité sportive plus variée. Une approche ludique de ces apprentissages réalisée par des éducateurs sportifs bienveillants est indispensable à la réussite des EMS.



Renseignements et inscriptions

L'inscription pour les EMS se réalise sur le portail famille https://leo-lagrange.l33009.portail-defi.net/

Pour les nouvelles familles, un dossier doit être créé via ce portail.

Le dossier de votre enfant doit être complet et valide avant les pré-inscriptions.

Willy Marcadet, Directeur Sport
06.28.60.61.29
sport.leo.creonnais@leolagrange.org

Possibilité d'une journée d'essai pour votre enfant avant toute inscription définitive.

Les horaires de nos bureaux sont :
Lundi : 9h-13h/14h-18h
Mardi, jeudi et vendredi : 9h-13h/14h-17h30
Mercredi : 8h30-13h

Secrétariat : 06.28.60.04.70
secretariat.cccreonnais@leolagrange.org

léo lagrange animation

Ouvrons tous les possibles

ECOLE MULTISPORT CREON

Avant de s'engager dans une pratique sportive régulière, certains enfants peuvent rencontrer des difficultés à intégrer un club ou à trouver l'activité qui leur correspond. Pour leur offrir une réponse adaptée, les Écoles Multisports (EMS) constituent un véritable tremplin entre l'école élémentaire et les clubs sportifs.

À cet âge, l'acquisition et la maîtrise des capacités motrices et psychomotrices sont essentielles au développement de l'enfant. Grâce à la découverte de nombreuses activités physiques, le multisport, encadré par des éducateurs sportifs diplômés, répond pleinement à ces besoins tout en favorisant le plaisir de pratiquer, la confiance en soi et l'épanouissement de chacun.



Ecole Multisport de Créon

Activités sportives et éducatives pour les enfants à l'année.

De Septembre 2026 à Juin 2027

Horaires

Tous les mardis (CP-CE1-CE2) de 16h10 à 17h50
Tous les vendredis (CM1-CM2) de 16h10 à 17h50.

Les enfants sont pris en charge dès la sortie des classes par nos éducateurs sportifs.



Les objectifs pédagogiques ?

À travers la découverte de nombreuses activités sportives, les EMS visent à :

- Développer les capacités motrices et psychomotrices des enfants.
- Favoriser la socialisation, l'entraide et la coopération au sein du groupe.
- Sensibiliser au respect des règles, des autres participants, des éducateurs et du matériel.
- Encourager l'autonomie, la prise d'initiative et l'adaptation à différentes situations.
- Faire découvrir une grande variété de pratiques sportives afin d'aider chaque enfant à construire son parcours sportif.



Les activités abordées 2026/2027

Cycle 1 (21/09 au 16/10) :
Sports insolites et sports collectifs

Cycle 2 (2/11 au 18/12) :
Jeux d'adresses et sports de raquettes

Cycle 3 (04/01 au 12/02) :
Jeux d'opposition et jeux d'adresses

Cycle 4 (01/03 au 09/04) :
Sports insolites et jeux athlétiques

Cycle 5 (26/04 au 18/06) :
Activité Pleine Nature

TRANCHE	Quotien familial	Tarifs
T1	< 399€	75€
T2	400€ <X<599€	82€
T3	600€<X<899€	88€
T4	900€<X<1199€	95€
T5	1200€<X<1499€	102€
T6	1500€<X<1999€	108€
T7	X>2000€	115€

Les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial.
La commune de Créon prend en charge une participation de 40€ par enfant habitant sur la commune de Créon.